



Fédération Syndicale Unitaire

Éducation Enseignement Recherche Culture Formation Insertion

169 bis, avenue Jean Jaurès 47000 Agen

06 83 13 04 71 | fsu47@fsu.fr | fsu47.fsu.fr

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Communiqué de presse de la Fédération Syndicale Unitaire de Lot-et-Garonne Jeudi 11 octobre 2018

Au sujet de la participation du grand rabbin de France à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle école Simone Veil.

Notre fédération syndicale, en grande partie composée de syndicats d'enseignants, défend les principes fondateurs de l'école de la République, laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants présents sur notre sol. Nous sommes choqués que le maire d'Agen ait pu inviter un dignitaire religieux à une cérémonie officielle concernant une école laïque, l'école Scaliger aujourd'hui renommée école Simone-Veil.

Nous considérons qu'en agissant ainsi le maire d'Agen porte atteinte au principe de laïcité défini dans la loi de 1905, lequel ne consiste pas, comme certains pourraient le croire, à nier l'existence du fait religieux ou à combattre les religions, mais bien au contraire à garantir une pleine liberté de conscience et de pratique à tous les citoyens, croyants ou non-croyants, quelle que soit, pour les croyants, la religion qu'ils ont choisie. C'est pourquoi la loi sur la laïcité pose le principe absolu de la **neutralité** de l'État, de tous les services publics et de tous leurs représentants, fonctionnaires et élus.

En invitant un dignitaire religieux à une cérémonie concernant une école laïque, M. le maire d'Agen n'applique une nouvelle fois pas ce principe de neutralité dont il devrait être le premier garant en sa qualité de maire. Que le grand rabbin de France vienne visiter notre ville, qu'il y donne une conférence, ce n'est pas, bien sûr, ce qui pose problème. Mais, en renommant l'école Scaliger école Simone-Veil, la mairie n'a jamais eu l'intention de la transformer en école confessionnelle, n'est-ce pas ?

Par cette invitation inappropriée, M. le maire a créé un amalgame regrettable entre la personnalité publique de Simone Veil, mise à l'honneur pour son œuvre politique et sociale dont la portée est universelle et s'adresse à tous les humains, et les convictions religieuses qu'on lui suppose en raison de ses origines familiales. Quand les enseignants s'efforcent tous les jours d'éduquer leurs élèves à la laïcité comme rempart aux discriminations et facteur de cohésion sociale, la confusion jetée par le premier magistrat de la commune est pour le moins mal venue. ■